

Il termine en disant un mot de la propagande du journal dans la ville.

Après la lecture de ce rapport, Mgr l'Archevêque de Séleucie invite les auditeurs à faire connaître leurs observations, et il fut suggéré d'envoyer tous les six mois à MM. les curés, la liste des abonnés de leur paroisse, afin de mieux les contrôler.

Le second rapport est celui de M. l'abbé Edouard-V. Laver-gne qui parle des bulletins paroissiaux. Il fait l'historique de l'Union des Bulletins, démontre par des témoignages nombreux le succès de ces publications dans les paroisses et laisse entrevoir les succès que l'avenir réserve aux bulletins paroissiaux.

Après échange de vues, M. le docteur Jules Dorion, directeur de l'*Action catholique*, présente le dernier rapport de cette séance sur la lutte anti-alcoolique dans notre province. Le rapporteur se montre très optimiste sur la campagne contre l'alcool poursuivie depuis quinze ans, car depuis cette date, dit-il, la cause de la tempérance a gagné énormément de terrain. M. le docteur Dorion expose le mode de fonctionnement de la loi Scott et prouve par des statistiques les avantages qu'elle a sur le régime tolérant la bière et le vin, établi par la nouvelle loi provinciale.

Le soir, à huit heures, avait lieu une grande séance publique qui réunissait plusieurs centaines de personnes et qui fut consacrée surtout à la question ouvrière.

La séance s'ouvre par un discours de Mgr Roy qui expose magistralement les raisons de l'intervention de l'Église dans les questions ouvrières.

M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier des Unions ouvrières nationales et catholiques de Québec, qui est l'orateur suivant, montre ce que l'Action Sociale Catholique a fait jusqu'aujourd'hui pour les œuvres ouvrières et ce qui reste encore à faire.

Le dernier orateur de cette séance fut M. l'abbé Martial Levé, prédicateur du carême à Montréal, qui exposa en termes lumineux la situation ouvrière en France.

La dernière séance de la journée diocésaine des œuvres eut lieu jeudi matin également à l'Académie Commerciale.

M. le docteur Dorion termina son rapport sur la situation de la tempérance dans la ville et le diocèse de Québec ; il signala les obstacles rencontrés par les lutteurs de la tempérance chez les bons citoyens, chez les profiteurs de l'alcool, surtout chez les brasseurs, chez les gouvernants fédéraux, provinciaux et municipaux, etc. Un échange d'idées, auquel, entr'autres, prit part Son Honneur le Maire de Québec, présent à la séance, suivit ce rapport.

L'orateur suivant fut M. l'abbé Allaire, du diocèse de St-Hyacinthe, qui fit un résumé de ses travaux et exposa sa manière de voir sur le terrain coopératif. M. l'abbé P. Grondin, mission-